

OBJET :**DEMANDE DE DSIL 2023 Rénovation énergétique**

Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE

SLOW

RÉUNION 17 Janvier 2023

N°04-2023



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15**Nombre de Conseillers présents** : 12**Nombre de Conseillers absents excusés** : 2**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 1**Date de convocation du Conseil Municipal**

10 Janvier 2023

Le dix-sept janvier deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-préfecture

le Et de la publication ou notification le

VOTES : Pour : 14- Contre : 0 -Abstention : 0 – Procurations : 2

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excusé »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR		X		
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		A. CELLIER
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		C. GANTCH
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a été élue secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Pour voter en leur lieu et place.

Demande de DSIL 2023 Rénovation énergétique

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réduire les coûts énergétiques et les impacts environnementaux qui concernent l'ensemble du groupe scolaire.

Des consommations énergétiques de plus en plus importantes sont dues au chauffage électrique (convecteurs anciens) et à la chaudière au gaz ancienne génération.

La Mairie doit faire l'objet pour les mêmes raisons d'un remplacement de menuiseries anciennes (une porte-fenêtre et une fenêtre) dans le bureau administratif. Constat : une déperdition énergétique dû à un simple vitrage.

Pour ce dossier le coût global s'élève à 23 488,41 € HT.

Un devis par l'entreprise EURL ACTION CLIMATIQUE 100% FROID, d'un montant de 21 588,41 € H.T. relatif à la pose d'un chauffage réversible dans l'ensemble du groupe scolaire.

Un devis par l'entrepreneur Ludovic GALINEAU d'un montant de 1900 € H.T. pour le remplacement des menuiseries vétustes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Art. 1^{er} : **APPROUVE** le projet et **DECIDE** de retenir les propositions présentées.

Art. 2 : **SOLLICITE** le versement d'une dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30 % des travaux H.T.

Art. 3 : **ADOpte** le plan de financement suivant :

Montant H.T	Taux de subvention DSIL	Montant DSIL	Montant autofinancement
23 488,41 €	30 %	7 046,52 €	16 441,89 €

La dépense résultant de cette décision sera imputée au chapitre 21 de l'opération n°113 du budget communal.
La recette de la DSIL sera imputée à l'article 1321 de cette opération.

Art. 4 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.
- M. Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :